

**Sanctions
internationales
contre les pays
qui violent
délibérément
les droits de la
personne**

Je me suis attardé sur la situation des réfugiés en Indochine pour démontrer la complexité des questions touchant les réfugiés. Je dois dire que nous déplorons vivement qu'il soit impossible à la communauté internationale de mettre fin à cette sorte de persécution systématique que créent de telles situations où que ce soit dans le monde. Aucun mécanisme n'existe pour faire respecter les droits de la personne et il y a peu de chances qu'on parvienne à un accord général sur la nécessité d'attirer l'attention internationale sur les situations qui laissent à désirer. Le mieux que nous puissions faire est de mobiliser l'opinion publique et de retenir l'attention sur le problème et ses causes. Nous pouvons exercer une forte influence en exposant nos préoccupations morales, qui seront répétées et amplifiées par la communauté internationale. Et même si cela ne solutionne pas le problème, cela peut contribuer à contenir les pires excès.

**Formulations
du Canada**

Nous nous sentons particulièrement bien placés au Canada pour nous occuper des réfugiés et des droits de la personne. Notre pays a répondu généreusement à presque toutes les grandes crises de réfugiés survenues depuis la Seconde Guerre mondiale. Depuis la Guerre, en effet, nous avons accueilli 350 000 réfugiés et personnes déplacées. Nous avons également fourni une aide financière importante au HCR pour lui permettre d'accomplir son importante mission. Notre contribution pour la période de 1973 à 1978 s'établissait à 13 millions de dollars. Cette année, nous acceptons 10 000 réfugiés, et même davantage par le biais des parrainages privés. Nous avons affecté quelque 4 millions de dollars en réponse aux demandes du HCR et aux autres campagnes spéciales d'aide aux réfugiés, et nous avons, en outre, consacré 4 millions de dollars aux secours internationaux d'urgence pour les victimes de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Nous avons également versé 4 millions de dollars à l'UNRWA; 8,5 million à l'UNICEF et 95 millions au Programme alimentaire mondial. Ces contributions aident à résoudre, dans une large mesure, les problèmes de réfugiés et à éclaircir d'autres situations humanitaires graves.

Par conséquent, ce printemps, à la Commission des droits de l'homme, nous avons étudié d'un point de vue humanitaire et apolitique, la question des mouvements de réfugiés et les violations des droits de la personne. Nous avons déposé un projet touchant les grands mouvements de réfugiés et exposé notre préoccupation quant aux souffrances humaines qu'ils entraînent et aux répercussions internationales qu'ils provoquent ces migrations massives. Notre projet invitait tous les États à améliorer les conditions causées par ce genre d'exode et à trouver des solutions durables à de telles situations. On y priait le président de la Commission des droits de l'homme — qui, soit dit en passant, était alors notre ambassadeur Yvon Beaulne — de nommer un rapporteur spécial chargé d'enquêter sur les situations qui avaient mené à des exodes massifs afin de déterminer quelles étaient les relations possibles entre les violations des droits de la personne et ces exodes.

Même si quelques États occidentaux ont appuyé notre projet lors du débat, il n'a eu que peu de retentissement. Les pays n'ont pas réagi, nous semble-t-il, parce qu'ils craignaient les répercussions d'une telle enquête: les mouvements de réfugiés se produisant partout dans le monde. Même si la résolution n'a pu accéder au vote, nous avons l'intention de poursuivre nos efforts. Le projet fut fort discuté en dehors